

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

**DÉCISION N° DEC\_2025\_0020****APPROBATION DU CONTRAT DE CESSIION DES DROITS D'EXPLOITATION  
DU SPECTACLE UNE CRISE ENTRE LA COMPAGNIE CARNAGES ET  
LA VILLE DE RIVE-DE-GIER**

Le Maire de la ville de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22.
- Vu la délibération du conseil municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé.

Considérant la proposition de contrat présentée par La Compagnie CARNAGES pour une représentation du spectacle UNE CRISE qui aura lieu le vendredi 11 avril 2025 à 20h30 à la salle Jean Dasté - Place du Général Valluy 42800 RIVE DE GIER.

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver le contrat de cession du droit d'exploitation passé avec La Compagnie CARNAGES 7 cours du 11 novembre 42800 RIVE DE GIER pour un montant de 1200 Euros (Mille deux cent Euros TTC).

**Article 2** : précise que le contrat est passé pour l' intervention de la date énoncée et qu'il prendra effet à sa date de notification.

**Article 3** : dit qu'il sera fait face à la dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'année considérée.

**Article 4** : conformément aux dispositions prévues par l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon ou par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet "www.telerecours.fr". La présente décision peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le recours contentieux peut alors être engagé dans un délai de 2 mois à compter, soit de la décision explicite de rejet du recours gracieux, soit de la décision implicite de la présente décision.

**Article 5** : le Directeur général des services et le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

## Avenant N°2 au Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

### **LA COMPAGNIE CARNAGES**

Théâtre vivant - Association Loi 1901

Représentée par Madame Ginette MOULIN,

Domiciliée 7 cours du 11 novembre 42800 RIVE DE GIER

Code SIRET : 478 326 226 000 48

Code APE : 9003B

N° de licence : PLATESV-R-2020-003161

Ci-après dénommé « LE PRODUCTEUR » d'une part.

Et

### **Mairie de Rive de Gier**

2 Place de l'Hôtel de ville 42800 Rive de Gier

Représentée par Monsieur Vincent BONY en sa qualité de Maire

Code SIRET : 214 201 865 000 18

Code APE : 8411 Z

N°Licence : PLATESV-R-2022-007269 / PLATESV-R-2022-007268 / PLATESV-R-2022-007267

Ci-après dénommé « L'ORGANISATEUR » d'autre part.

### **PREAMBULE :**

Les parties ont conclu un contrat de cession N°2024.001 en date du 14 février 2024 (ci-après le « Contrat »).

Les parties désirent modifier la date de représentation du spectacle, suite aux inondations du 18 octobre 2024.

### **IL EST AINSI CONVENU CE QUI SUIT**

#### Article 1

Les parties conviennent de remplacer l'Article 1-1 Spectacle du contrat comme suit :

«1-1 Spectacle

Le PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession 1 représentation du spectacle susnommé **Une Crise** le **vendredi 11 avril 2025 à 20h30**, à la salle Jean Dasté à Rive de Gier.

#### Article 2

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du 3 mars 2025.

#### Article 3

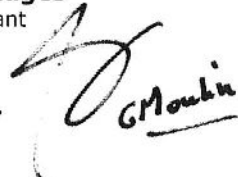
Les autres dispositions du Contrat qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Rive de Gier le lundi 3 mars 2025 (en 2 exemplaires)

\* Faire précéder les signatures de la mention manuscrite : « Lu et approuvé »

LE PRODUCTEUR\*  
**La Compagnie Carnages**

Signature du représentant

*Lu et approuvé*  
  
GMoulin

L'ORGANISATEUR \*

**Mairie de Rive de Gier**

Signature du représentant

*Lu et approuvé*  
